

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/190/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant la demande de l'Armurerie Dubuc d'organiser une vente dans le cadre des journées portes-ouvertes au 2 rue Rollon à Eu, le Jeudi 22 mai 2025, Vendredi 23 mai 2025, Samedi 24 mai 2025 et Dimanche 25 mai 2025.

Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Le Jeudi 22 mai 2025 à 12h00 au Dimanche 25 mai 2025 à 21h00

Article 1^{er} : l'Armurerie Dubuc est autorisée à organiser une vente dans le cadre des journées portes-ouvertes au 2 rue Rollon.

Article 2 : Interdiction de stationner sur deux places devant le Fontenoy au 1 rue de Normandie pour installer des tables.

Article 3 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d'une signalisation réglementaire à la charge et sous la responsabilité de l'organisateur.

Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le dix-huit avril deux mil vingt-cinq.

M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'Eu



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

